

Hirsch, la gagnante

► L'avocate de Damien Wigny a quelques victoires retentissantes à son actif.

Damien Wigny, l'ex-patron de KBLux, ne regrette certainement pas d'avoir pris M^e Michèle Hirsch comme avocate. C'est en partie grâce à elle qu'il n'est pas poursuivi, ainsi que les autres prévenus. En tout cas à ce stade-ci. Tous les confrères de l'avocate lui reconnaissent une combativité et une ténacité qui lui valent de nombreux succès. Avec, tout au long d'une carrière déjà longue de près de 30 ans, quelques victoires retentissantes, comme celle tombée la semaine dernière avec la condamnation du génocidaire rwandais Ephrem Nkezabera. Elle a aussi obtenu gain de cause dans l'affaire Ariel Sharon, où elle était l'avocate de l'Etat d'Israël, ou encore le non-lieu d'Edith Cresson, quand celle-ci avait été attaquée alors qu'elle était commissaire européen.

N'y aurait-il pas d'échecs dans son CV? "Je ne crois pas", répond-elle sans beaucoup d'hésitation. Visiblement, elle fait partie de ces gens qui chercheront jusqu'au bout les moyens qui peuvent mener à la réussite. C'est sans

doute là sa botte secrète, plus que des plaidoiries flamboyantes. Les dossiers, elle les prépare méticuleusement.

Quand elle faisait ses études de droit à l'ULB, elle savait déjà qu'elle voulait faire du droit pénal, "en raison de mon histoire et de ma famille". Elle s'est spécialisée dans le droit pénal des affaires avec une méthode de travail qui est peut-être "particulière", c'est-à-dire toujours en équipes. Et son équipe "pénale" n'est constituée - "par un hasard de la vie" - que de femmes dont M^e Kumps, avec qui elle a étroitement travaillé sur le dossier KBLux. "On discute beaucoup de la stratégie, comment on va construire la défense pénale. J'ai le sentiment que je ne triche jamais avec la vérité", dit-elle sur un ton tranché.



HELVIG VERGILT / BELGA

"Quand j'ai rencontré Damien Wigny, il était détenu. J'ai tout de suite été choquée par son arrestation qui était scandaleuse et arbitraire et liée à des éléments de médiatisation. Le juge d'instruction a des pouvoirs énormes. Il doit être particulièrement droit. Le début de mon combat était lié à l'injustice de l'arrestation. J'étais directement persuadée de l'illégalité des preuves. Pour moi, Damien Wigny était innocent de tout. J'aurais pu plaider sur le fond dossier avec la même conviction," raconte-t-elle. Peut-être aurait-elle gagné sur ce terrain-là aussi...

AvC